

FOOT 93



15 NOVEMBRE 2024

N° 611



LE JOURNAL NUMÉRIQUE DE LA SEINE SAINT DENIS DE FOOTBALL

INFOS DISTRICT

PV SR

PAGE 2

PAGE 3



Crédit Mutuel



ile de France

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



INFOS DISTRICT

Retrouvez les dernières actualités du District de la Seine-Saint-Denis de Football sur toutes nos plateformes internet :

- Sur notre site internet officiel : district93foot.fff.fr
- Sur nos réseaux sociaux :



@DISTRICT93FOOT



@DISTRICT93FOOTBALL



@DISTRICT93FOOT



@DISTRICT93FOOT

HORAIRES D'OUVERTURES DU STANDART TELEPHONIQUES

	MATIN	APRÈS-MIDI
LUN.	FERMÉ	14H00 - 18H00
MAR.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
MER.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
JEU.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
VEN.	10H00 - 13H00	14H00 - 18H00
SAM.	FERMÉ	FERMÉ
DIM.	FERMÉ	FERMÉ

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Réunion du 15 Novembre 2024

Présidence : M. Jean Claude ORTUNO

Présents : MM. Abdelhafid HORMI, Nordine BENSERRAI.

Secrétaires de séance : M. Eric TEURNIER (Administratif).

La Commission se réunit en début de saison pour définir les critères de demandes de reports par les clubs afin que ceux-ci connaissent les reports acceptés et les reports refusés.

Chaque demande sera effectuée au cas par cas dans des situations particulières.

En aucun cas un report ne sera accepté pour défaut de licences,

En aucun cas un report ne sera accepté concernant un moyen de transport déficient avant la rencontre.

En aucun cas un report ne sera accepté concernant le mariage de l'Éducateur, celui-ci devra se faire remplacer ou de joueur.

Le report sera accepté en cas de décès notamment familial sinon étudié au cas par cas.

Par ailleurs, il est demandé de ne pas organiser le Festi Foot U13 en même temps qu'une journée de championnat U14 afin de permettre aux clubs de pouvoir faire évoluer leurs joueurs U13 en championnat U14.

Réunion effectuée en visio-conférence

U16 D3 A Match 28254042 Sc Dugny/Villemomble Sports 3 du 17/11/24

La Commission,

Prend connaissance de la décision de la Commission de Discipline ayant infligé deux matches de suspension fermes de terrain à l'équipe de Dugny en rubrique à compter du 4/11/24,

Constatant que la notification de cette décision n'a pas été transmise directement au club,

Constatant qu'il n'est pas explicitement annoncé que le club doit trouver un terrain de repli en dehors de la Ville de Dugny pour ces deux prochaines rencontres à domicile, ce dernier pensant qu'il pouvait jouer sur le terrain annexe,

Considérant que Sc Dugny n'a pas le temps matériel de trouver un terrain de repli pour jouer la rencontre en rubrique,

Reporte la rencontre en rubrique à une date ultérieure, Demande au Sc Dugny de donner le terrain de repli le vendredi midi au plus tard avant la prochaine rencontre de l'équipe U16 D3 A à domicile sous peine de match perdu. La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel

COMMISSION DES STATUTS ET RÈGLEMENTS

Reporte la rencontre en rubrique à une date ultérieure,

Demande au Sc Dugny de donner le terrain de repli le vendredi midi au plus tard avant la prochaine rencontre de l'équipe U16 D3 A à domicile sous peine de match perdu.

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général du District de Football de la Seine St Denis. Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel

FOOT 93 EST LE JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL DU DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL

RESPONSABLE DE LA PUBLICATION

Mme. Margaux MONNIER

REDACTION

M. Bastien TESTE

PERMANENTS

DIRECTRICE ADMINISTRATIVE :
RESPONSABLE COMPÉTITIONS :
COMPTABILITÉ :

Mme. Margaux MONNIER
M. Eric TEURNIER
Mme. Margaux BOURY

Mail : secretariat@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

TECHNIQUE :
TECHNIQUE:
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL DAP :
CONSEILLER TECHNIQUE DÉPARTEMENTAL:

M. Marc MATHIEU
SADI ZAHIR
Jérémy MAYTRAUD
Rabat AIT ATMANE

Mail : technique@district93foot.fff.fr
Téléphone: 01.48.19.89.40.

DISTRICT DE LA SEINE-SAINT-DENIS DE FOOTBALL
65-75 AVENUE JEAN MERMOZ, 93120 LA COURNEUVE

